**CANEVAS[[1]](#footnote-2) DE RAPPORT DU PROGRAMME REDD+**

#### Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2021

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Titre du Programme & Référence** |  | **Localité, Secteur/Thème(s) du Programme** |
| Titre du Programme REDD+ : **Appui à la Réforme de l’Aménagement du Territoire**  Réf. du Programme (**le cas échéant)**: -  Numéro de référence du Programme/MPTF Office :2 **00105282** | (le cas échéant) Localité :  **National** |
| Secteur/Thème(s) :  **Aménagement du Territoire** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Organisation participante** |  | **Partenaires de mise en œuvre** |
| Programme des Nationaux Unies pour le Développement (PNUD) | Ministère de l’Aménagement du Territoire (MAT) et World Resources Institute (WRI) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Budget du Programme (US$)** |  | **Durée du Programme (mois)** |
| **Contribution du Fonds :**   * Contribution de(s) agence(s) : **-** * Contribution du Gouvernement : - * Autres Contributions[donateur(s)]: **8.000.000 US$ (cf. addendum)**   TOTAL **: 8.000.000 US$** | Durée totale (mois) : **48 mois**  Date de démarrage3 : **19/04/2017**  Date de clôture originale*4* : **18/04/2021**  Date de clôture actuelle5 : **31/12/2022** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Evaluation du Programme** |  | **Soumis par :** |
| Evaluation – *(à joindre le cas échéant)*  Oui Non  Evaluation à mi-parcours *– (à joindre le cas échéant)*  Oui Non | * Nom : **Dominic Sam** * Titre : **Représentant Résident** * Organisation participante : **PNUD** * Adresse e-mail : **dominic.sam@undp.org** |

**Instructions pour le format du rapport**

* Inclure une liste des abréviations et acronymes principaux
* Numérotez toutes les pages, sections et paragraphes
* Le rapport doit être soumis en un seul document Word ou PDF
* Les annexes doivent être clairement référencées, utilisant des notes de bas de pages dans le corps du rapport
* Fournir des hyperliens à tous les livrables finalisés (rapports, études, cartes, etc.) dans le respect de la politique d’accès à l’information de CAFI, disponible en Annexe 1 des Termes de Référence de CAFI[[2]](#footnote-3)

Table des matières

[Acronymes 3](#_Toc97559308)

[1. Données clés du programme REDD+ 5](#_Toc97559309)

[2. Résumé exécutif (maximum 1 page) 6](#_Toc97559310)

[3. Brève présentation du programme 7](#_Toc97559311)

[3.1. Objectif Général 7](#_Toc97559312)

[3.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus du programme 7](#_Toc97559313)

[3.3. Contexte du rapport 8](#_Toc97559314)

[1.4.1 Etat d’avancement des activités prévues dans le PTBA pour la période de rapportage (semestre 1 ou année entière) 9](#_Toc97559315)

[Résultats du Programme 13](#_Toc97559316)

[4. Contribution du programme à l’atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI 19](#_Toc97559317)

[5. Contribution du programme à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention 20](#_Toc97559318)

[6. Exécution financière 22](#_Toc97559319)

[7. Gestion participative 25](#_Toc97559320)

[8. Thèmes transversaux 25](#_Toc97559321)

[8.1. Gouvernance 25](#_Toc97559322)

[8.2. Genre 26](#_Toc97559323)

[8.3. Peuples Autochtones 26](#_Toc97559324)

[8.4. Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.) 26](#_Toc97559325)

[8.5. Respect de normes environnementale et sociale 26](#_Toc97559326)

[a) Etude d’impact environnementale et sociale 26](#_Toc97559327)

[b) Mesures prises afin d’assurer le respect des sauvegardes 26](#_Toc97559328)

[c) Gestion des plaintes et recours 28](#_Toc97559329)

[9. Gestion des risques 29](#_Toc97559330)

[9.1. Mettre à jour votre matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée. 29](#_Toc97559331)

[9.2. Évaluation de la transparence et de l'intégrité 32](#_Toc97559332)

[10. Illustration narrative spécifique 32](#_Toc97559333)

[11. Modalités de suivi 33](#_Toc97559334)

[12. Révisions programmatiques (le cas échéant) 34](#_Toc97559335)

[13. Communication et promotion 34](#_Toc97559336)

[14. Auto-évaluation du programme 35](#_Toc97559337)

[15. Difficultés rencontrées et mesures prises 35](#_Toc97559338)

[16. Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme 35](#_Toc97559339)

[17. Conclusion et recommandations 35](#_Toc97559340)

[18. Récapitulatif des livrables 36](#_Toc97559341)

[19. Annexes 36](#_Toc97559342)

# Acronymes

|  |  |
| --- | --- |
| AN  AT | : Assemblée Nationale  : Aménagement du Territoire |
| AO | : Appel d’offre |
| CAFI | : Central African Forest Initiative (Initiative pour la forêt de l’Afrique centrale) |
| CAT | : Cellule d’Appui Technique à la Réforme de l’Aménagement du Territoire |
| CCCA | : Cadre de consultation et concertation sur l’Aménagement du Territoire |
| CCEV | : Changement climatique et économie verte |
| CIDD | : Croissance inclusive et développement durable |
| CONARAT | : Commission Nationale de la Réforme de l’Aménagement du Territoire |
| COPIL | : Comité de Pilotage |
| COPIRAT | : Comité de pilotage intersectoriel de la réforme de l’Aménagement du Territoire |
| CT | : Comité technique ( de la réforme de l’AT) |
| CTR | : Comité Technique de suivi des Réformes (Ministère des finances) |
| CTS | : Comité Technique de Suivi de la réforme |
| DGPA | : Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones |
| DIM | : Direct Implementation Modality |
| ESES | : Evaluation stratégique environnementale et sociale |
| FONAREDD | : Fonds National REDD+ |
| GM | : Guides méthodologiques |
| GT  GTCRR | : Groupes thématiques  : Groupe de Travail Climat REDD Rénové |
| IFC | : International Finance Corporation |
| LAT | : Loi relative à l’Aménagement du Territoire |
| LINAPYCO | : Ligue Nationale des Associations Autochtones Pygmées au Congo |
| LOI | : Letter for Intente (Lettre d’intention) |
| LTA | : Contrat à long terme relatif à la fourniture de service au PNUD |
| M$ | : Million de dollars américains |
| MATUH | : Ministère de l’Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat |
| MinAT | : Ministère de l’Aménagement du Territoire |
| MPTF | : Multi-Partner Trust Fund Office |
| NTIC | : Nouvelles Technologie de l’Information et de communication |
| ONAT | : Observatoire national de l’Aménagement du Territoire |
| ONG | : Organisation Non Gouvernementale |
| OSC | : Organisations de la société civile |
| PA | : Peuples autochtones |
| PARAT | : Programme d’appui à la réforme de l’Aménagement du Territoire |
| PGDF | : Programme Gestion Durable des Forêts |
| PIREDD | : Programme Intégré REDD+ |
| PIREDD-O | : Programme Intégré REDD+ Oriental |
| PLAT | : Plan Local d’Aménagement du Territoire |
| PNAT | : Politique national d’Aménagement du Territoire |
| PNSD | : Plan national stratégique de développement |
| PAT  PPAT | : Plan d’Aménagement du Territoire  : Plan provincial d’Aménagement du Territoire |
| PRODOC | : Document du programme |
| PSAT  PSGRN | : Plan simple d’Aménagement du Territoire  : Plan simple de gestion des ressources naturelles |
| PTA | : Plan de travail annuel |
| PTBA | : Plan de travail budgété annuel |
| RAS | : Rien à signaler |
| RDC | : République Démocratique du Congo |
| REDD | : Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts |
| REDD+ | : Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts ainsi que  la conservation, la gestion durable et l’augmentation des stocks de carbone forestier |
| RN | : Ressources naturelles |
| RPA | : Responsible party agreement |
| SC | : Service contract/Contrat de service |
| SC | : Société civile |
| SE | : Secrétariat exécutif (FONAREDD) |
| SG | : Secrétariat général |
| SIG | : Système d’information géographique |
| SNAT | : Schéma National d’Aménagement du Territoire |
| SPAT | : Schéma Provincial d’Aménagement du Territoire |
| TdR | : Termes de Référence |
| UAAT | : Unité d’appui à la réforme de l’Aménagement du Territoire |
| USD | : United states Dollar (dollar américain) |
| VNU | : Volontaire des nations unies |
| WRI | : World Resources Institute |

# Données clés du programme REDD+

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du Programme & Référence** | **Programme d’appui à la réforme de l’aménagement du territoire** |
| Numéro de référence du Programme/MPTF | **00105282** |
| Localité, Secteur/Thème(s) du Programme | **National** |
| Partenaires de mise en œuvre | * **Ministère de l’Aménagement du Territoire,** * **World Resources Institute** |
| Organisations participantes | **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)** |
| Budget du Programme (USD) | **8 000 000 USD** |
| Durée totale programme (mois) : | **48 mois (+21 mois d’extension)** |
| Date d’approbation du programme en COPIL FONAREDD (dd.mm.yyyy): | **08/02/2017** |
| Date de transfert de fonds par MPTF (dd.mm.yyyy): | **19/04/2017** |
| Date de lancement officiel/Démarrage effectif (dd.mm.yyyy): | **15/05/2017** |
| Date de clôture originale (dd.mm.yyyy) | **18/04/2021** |
| Date de clôture actuelle (dd.mm.yyyy) | **31/12/2022** |
| Décaissements au 31/12/2021 | **5 775 605,00 USD[[3]](#footnote-4)** |
| Dépenses globales (USD) au 31/12/2021 | **5 000 000 USD** |
| Taux de consommation de la 1ère tranche | **86,57 %** |
| Date d’évaluation à mi-parcours le cas échéant[[4]](#footnote-5) | **-** |
| Contact (Nom, titre, organisation participante et adresse mail : | * Nom : **Dominic Sam** * Titre : **Représentant Résident PNUD** * Adresse : **Immeuble LOSONIA, Boulevard du 30 juin, Kinshasa-Gombe** * Email : **dominic.sam@undp.org** |

# Résumé exécutif (maximum 1 page)

1. L’année 2021 est la 4ème année de mise en œuvre du programme AT. Comme en 2020, elle a été marquée par le gel des activités à cause du manque de financement et du maintien des mesures relatives à la lutte contre la COVID-19. Par ailleurs, la durée du programme dont la clôture initiale était prévue le 18/04/2021 a été prorogée pour une 1ère fois jusqu’au 18/01/2022 (9 mois) par la session spéciale de son [COPIL du 13/04/2021](https://undp-my.sharepoint.com/personal/willy_bassa_undp_org/Documents/Documents/Backup%20AT&SC_Willy/Documents/willy.bassa/vidéos/Rapports%20programmes%20Fonaredd%20AT%20&%20SC/Rapports%20annuels/Rapports%20annuels_Fonaredd_2021/COMPTE%20RENDU%20COPIL%2013%20AVRIL%202021.pdf). Cette période a été mise à profit pour permettre la participation des staffs et des experts du MinAT à l’évaluation indépendante à mi-parcours entre mars et septembre 2021. Par la suite, le programme a bénéficié d’une 2ème extension de 12 mois (janvier – décembre 2022) accordée par le [COPIL 11 du FONAREDD](https://undp-my.sharepoint.com/personal/willy_bassa_undp_org/Documents/Documents/Backup%20AT&SC_Willy/Documents/willy.bassa/vidéos/Rapports%20programmes%20Fonaredd%20AT%20&%20SC/Rapports%20annuels/Rapports%20annuels_Fonaredd_2021/COPIL11_Décision_Approb_Soudure_AT_2021-2022%20(002).pdf) tenu en décembre 2021 pour ne pas bloquer la mise en œuvre des activités en attendant les conclusions de l’évaluation indépendante à mi-parcours. A l’occasion, ce COPIL a approuvé a approuvé le décaissement de la 2ème tranche à hauteur 1,6 M $ au profit du programme.
2. Malgré le contexte difficile évoqué ci-haut et son impact négatif sur le [PTA 2021](PTA%20AT%202021_signé.pdf), le programme a réalisé des progrès encourageants au cours de la période sous examen ci-après :

* Vulgarisation du document de PNAT dans 14 provinces de la RDC[[5]](#footnote-6) avec le fonds de contrepartie ;
* Examen approfondi du « Projet de LAT » par la commission AT&NTIC après son harmonisation, sa présentation et sa défense par le MinAT à l’AN en octobre 2021 ;
* Finalisation du « guide méthodologique de zonage participatif des terroirs villageois et entités territoriales en vue de la réalisation des PSAT » ;
* Elaboration des versions provisoires du PDF et du PDI du MinAT avec l’appui du cabinet KPMG[[6]](#footnote-7) ;

1. Les progrès accomplis par le programme depuis son lancement officiel du programme en mai 2017 portent sur :

* L’adoption du « Document de PNAT » par le conseil des ministres du 3 juillet 2020 après sa validation par les parties prenantes en date du 15 janvier 2020 ;
* L’adoption du « Projet de LAT » par le conseil des ministres du 18 septembre 2020 après sa validation par les parties prenantes en date du 22 janvier 2020 ;
* Le renforcement des capacités institutionnelles du MinAT sur plan matériel et technique et humain pour assurer le pilotage et la mise en œuvre de la réforme de l’AT (mise à disposition de l’expertise nationale et internationale, appui au fonctionnement, etc.) ;
* La réalisation de la phase des diagnostics sectoriels du processus SNAT dont le « Rapport provisoire » est disponible et sera finalisé en 2022 ;
* L’élaboration des « Guides méthodologiques pour la réalisation des PPAT et PLAT » dont les versions provisoires sont disponibles et seront finalisées en 2022 ;
* L’accompagnement des processus provinciaux d’AT conduits par les PIREDD-O et Sud Ubangi (contribution à la définition de l’approche méthodologique pour la réalisation des PPAT et PLAT).

1. Par rapport aux jalons de la 1ère LOI/CAFI-RDC, le programme réalisé les avances suivants :

* Adoption d’une [1] PNAT (Jalon 2020) et d’un [1] projet de LAT respectueux de la ressource forestière et des droits et besoins des CL et PA/pygmées validée par les parties prenantes et adoptée en conseil des ministères en 2020 ;
* Réalisation d’une [1] analyse sectorielle portant sur le « bilan-diagnostic de la situation juridique de l’AT » en RDC dans le cadre de l’élaboration de la PNAT a été réalisée (jalon 2018a) ;
* Elaboration d’un [1] guide méthodologique accompagné de normes de qualité claires pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois et des entités territoriales, dans le cadre des PIREDD et sur base des démarches locales de planifications existantes (jalon 2018b).

# Brève présentation du programme

## **Objectif Général**

1. L’objectif général du programme est de soutenir la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts connue sous le nom de la « stratégie-cadre nationale REDD+ ».
2. Par rapport aux objectifs généraux de la LOI/CAFI-RDC, il contribue à « l’élaboration et la mise en oeuvre de manière participative et transparente d’une politique d’AT organisant et optimisant l’utilisation des terres et des ressources forestières par les divers secteurs de l’économie nationale dans le respect des droits reconnus par le système légal de la RDC , afin d’en réduire l’impact sur les forêts, de réduire les conflits et d’assurer le développement durable aux niveaux national et local.
3. En ce qui concerne le cadre de résultats de CAFI, le programme contribue à l’effet 5 suivant : « l’AT prend en compte la contribution des forêts au changement climatique, et une amélioration de la sécurité foncière ».
4. S’agissant des résultats du Cadre national d’investissement REDD+ de la RDC, il s’agit d’atteindre l’effet 5 suivant : « Les diverses activités humaines sont mieux planifiés permettant ainsi une optimisation de l’utilisation de l’espace et des ressources naturelles et une diminution de leur impact sur les forêts ».

## **Objectifs spécifiques et résultats attendus du programme**

1. L’objectif spécifique du programme est de doter la RDC d’une politique nationale d’aménagement du territoire (PNAT) respectueuse de la ressource forestière et des droits et besoins des communautés locales et peuples autochtones, ainsi que d’un schéma national d’aménagement du territoire (SNAT) dans une perspective de gestion rationnelle, durable et économe de l’espace.
2. Le programme est articulé autour de trois (3) volets et quatre (4) résultats repris dans le tableau ci-après :

|  |  |
| --- | --- |
| **Volet** | **Résultats** |
| **Volet 1 : Juridiques et réglementaire** | **Résultat 1** : la RDC est dotée d'un référentiel juridique et réglementaire de l'AT pour le cadrage des programmes publics de développement |
| **Volet 2 : Organisationnel et institutionnel** | **Résultat 2** : La RDC est dotée d'institutions de pilotage, de mise en œuvre et de concertation performantes et professionnelles |
| **Résultat 3** : Les capacités (techniques, humaines et matérielles) et le leadership de l'Administration centrale et provinciale du Ministère de l'AT sont renforcés pour appuyer le processus de réforme de l'AT |
| **Volet 3 : Technique** | **Résultat 4** : La vision commune sur l’affectation de l’espace est dégagée et oriente les politiques publiques afin de promouvoir une croissance inclusive et durable |

## **Contexte[[7]](#footnote-8) du rapport**

1. Les éléments clés du contexte de mise en œuvre du programme au cours de la période sous examen sont :

* Le gel des activités à cause de la non-disponibilité des ressources pour assurer les engagements financiers du PNUD vis-à-vis du programme. Datant de juillet 2020, cette situation n’a trouvé de solution qu’en décembre 2021 à la suite du transfert d’une partie de la 2ème tranche (775.605 USD) ;
* La pandémie de la « **COVID-19** » dont la propagation se poursuit jusqu’à ce jour. Les mesures mises en place pour lutter contre cette maladie, bien que salutaires et incontournables ont empêché l’exécution normale des activités nécessitant l’organisation des réunions, ateliers et voyages telles que les consultations et les missions de terrain ;
* La clôture initiale du programme intervenue le 18/04/2021 après 48 mois de mise en œuvre. Vu la pertinence et conformément aux procédures du FONAREDD en la matière, le « COPIL spécial du programme » tenu le 13/04/2021 via la plateforme numérique « Zoom » a accordé une extension sans coût de neuf [9] mois au programme repoussant ainsi sa date de clôture au 18/01/2022. Par la suite, le programme a bénéficié d’une nouvelle extension le COPIL 11 du FONAREDD en décembre 2021 jusqu’au 31/12/2022 afin de réaliser les deux [2] études sectorielles de base jugées prioritaires. Il s’agit de l’étude du capital forestier national et l’étude du potentiel agricole de la RDC ;
* L’évaluation indépendante à mi-parcours entre mars et juin 2021 par le FONAREDD en vue de mesurer la performance du programme. Les conclusions de cette mission et les décisions de CAFI y afférentes ne sont pas encore disponibles mais elles sont capitales pour l’avenir de la réforme de l’AT ;
* L’approbation du « [Plan de travail de la période intérimaire](https://undp-my.sharepoint.com/personal/willy_bassa_undp_org/Documents/Documents/Backup%20AT&SC_Willy/Documents/willy.bassa/vidéos/Rapports%20programmes%20Fonaredd%20AT%20&%20SC/Rapports%20annuels/Rapports%20annuels_Fonaredd_2021/PTA-AT_2021-2022_soudure_V4.xlsx)» de 12 mois, soit de janvier à décembre 2022 par le COPIL du FONAREDD de décembre 2021 et l’endossement par le Ministre d’Etat de l’Aménagement du Territoire pour un montant total de 2.471.950 $ USD. Le budget de ce PTA fera l’objet d’actualisation en janvier 2021 afin d’intégrer le montant exact qui sera récupéré après négociation et établissement de l’avenant n°2 au contrat signé en 2018 avec les firmes pour la réalisation du SNAT et l’élaboration des GM ;
* L’approbation de l’extension du programme pour douze [12] mois supplémentaires, soit jusqu’au 31/12/2022 ainsi que le décaissement de 1.625.605 $ USD en faveur du programme en deux [2] transferts : le 1er transfert (775.605 $ USD) est non conditionnel ; tandis que le 2ème transfert (850.000 $ USD) est conditionné par le recrutement des cabinets spécialisés pour la réalisation de l’étude du capital forestier et celle du potentiel agricole.

1. En dépit du gel des activités faute de financement et du contexte de travail imposé par la COVID-19, le programme a réalisé un certain nombre d’avancées en 2021. Celles-ci concernent essentiellement les activités dont les ressources ont été sécurisées par des engagements fermes.
2. Il s’agit notamment de l’élaboration du guide méthodologique pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois et entités territoriales ainsi que du plan directeur de formation et du plan directeur informatique du MinAT. Quant aux autres activités, elles ont été reportées pour 2022.

# Etat d’avancement des activités prévues dans le PTBA pour la période de rapportage (semestre 1 ou année entière)

Tableau 1 - Activités prévues et réalisées, résultats attendus et atteints au bout de la période sous examen.

| **Activités prévues dans le PTBA** | **Activités réalisées** | **Résultats attendus** | **Résultats atteints** | **Degré de réalisation en %** | **Sources de vérification** | **En cas d’une réalisation ≤ à 100%, activités prévues pour plus tard/ou commentaires** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **VOLET 1 : JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRE** | | | | | | |
| **Résultat 1 : La RDC est dotée d'un référentiel juridique et réglementaire de l'AT pour le cadrage des programmes publics de développement** | | | | | | |
| Appuyer la mise en œuvre du plan de communication et vulgarisation sur la politique et la Loi-cadre d'AT | RAS | * le plan de communication de la réforme de l’AT a été validé et mise en œuvre | * la campagne de vulgarisation de la PNAT réalisée dans 14 provinces réalisée | 50% | Rapports du MinAT | * le draft du plan de communication est disponible. Sa validation attend de la 2ème tranche, * le MinAT a réalisé la campagne de vulgarisation de la PNAT avec le fonds de contrepartie. |
| **VOLET 2 : ORGANISATIONNEL ET INSTITUTIONNEL** | | | | | | |
| **Résultat 2 : La RDC est dotée d'institutions de pilotage, de mise en œuvre et de concertation performantes et professionnelles** | | | | | | |
| Fournir un appui ciblé au Secrétariat général à l’AT (bureau du SG et directions clés) | RAS | * le fonctionnement du SG/AT (incitations salariales, fournitures & matériels de bureau, frais de communication) est assuré | RAS | 50% | Rapports du MinAT | * l’appui suspendu en attendant la 2ème tranche, * le MinAT a assuré le fonctionnement du SG/AT avec le fonds de contrepartie. |
| Mettre en place et/ou faire fonctionner les structures (institutions) de pilotage et de mise en œuvre du processus de la réforme AT | Suivre le processus de finalisation du projet de décret portant création du COPIRAT et son organe technique (CT) au niveau du gouvernement | * le Décret a été promulgué ; * le COPIRAT et le CT sont fonctionnels | * le suivi assuré par le SG/AT (projet de décret en cours d’examen au niveau du gouvernement) a été assuré. | 20% | * Draft du projet de décret de création du COPIRAT + CT ; * Rapport du MinAT. |  |
| **Résultat 3 : Les capacités (techniques, humaines et matérielles) et le leadership de l'Administration centrale et provinciale du Ministère de l'AT pour appuyer le processus de réforme de l'AT sont renforcées** | | | | | | |
| Organiser des "**formations de mise à niveau**" du personnel de l’administration de l’AT existant au niveau central et provincial | Appuyer l’élaboration participative du Plan directeur de formation (PDF) du MinAT | * le rapport de diagnostic des capacités humaines du personnel du MinAT (SG/AT + ONAT) assorti des orientations sur les besoins de mise à niveau du personnel a été validé ; * le PDF a été validé | * le rapport de diagnostic des capacités humaines du personnel du MinAT assorti des orientations sur la mise à niveau du personnel a été validé ; * le draft du PDF a été produit. | 90% | * Rapport de diagnostic * PDF, * Rapport du MinAT | Les consultations sur le draft du PDF sont en cours |
| Développer le "**Plan directeur informatique**" du MinAT | Appuyer l’élaboration participative du Plan directeur Informatique (PDI) du MinAT | * le rapport de diagnostic des capacités humaines du personnel du MinAT (SG/AT + ONAT) assorti des orientations sur la mise à niveau du personnel a été validé ; * le PDF final a été validé | * le rapport de diagnostic des capacités informatiques du personnel du MinAT (SG/AT + ONAT) assorti des orientations sur la mise à niveau du personnel a été validé ; * le draft du PDI a été produit. | 90% | * Rapport de diagnostic * PDF, * Rapport du MinAT | Les consultations sur le draft du PDI sont en cours |
| Mettre en place et opérationnaliser "**l'Observatoire des territoires**" du MinAT | RAS | * le projet de Décret de création de l’ONAT est a été validé ; * l’ONAT est fonctionnel. | RAS | 0% | * Rapport WRI, * Rapport du MinAT | L’appui à l’ONAT a été suspendu en attendant la 2ème tranche. |
| Mise en place ressources humaines et matérielles pour le fonctionnement de la "**Cellule d'appui Technique à la réforme de l'AT"** (CAT) | RAS | * le fonctionnement de la CAT (salaires experts, communication, fournitures, matériels, prise en charge missions, Internet, ...) est assuré | RAS | 0% | RAS | L’appui à la CAT a été suspendu en attendant la 2ème tranche. |
| Travaux préparatoires au SNAT, SPAT, etc. | RAS | * le rapport provisoire des diagnostics sectoriels réalisés dans le cadre du SNAT a été validé ; * les versions provisoires des guides méthodologiques PPAT & PLAT ont pré validées et validées. | RAS | 0% | Rapport du MinAT | L’activité a été reportée en attendant la 2ème tranche. |
| Elaborer des guides de surveillence-regulation tenant compte des impératifs de respect des écosystèmes | RAS | * les parties prenantes ont validé le « guide ; * la version finale du guide est disponible | RAS | 0% | Rapport WRI | Activité en charge de WRI. Draft 1 disponible. Consultation et validation reportée en attendant la 2ème tranche. |
| Réaliser les analyses sectorielles en vue de l'élaboration de la PNAT et du SNAT -JALON LOI/2018a |  | * 2 contrats avec les cabinets chargés de conduire les études de base (agri + forêt) ont signés ; * 2 études ont été lancées ; * les groupes thématiques de l’AT mis en place sont fonctionnels. | * les groupes thématiques de l’AT ont été mis en place ; * le processus de recrutement des cabinets a été relancé. | 30% | * TdR des GT * Rapport de l’atelier de validation des TdR des GT de l’AT * Rapport du MinAT | Le processus de recrutement a été reporté pour 2022. |
| Assurer la coordination, la mise en cohérence, le contrôle-qualité, le suivi-évaluation technique des processus d’AT y compris appui aux PIREDD | Finaliser le processus d’élaboration participative du guide méthodologique de zonage participatif des terroirs villageois & entités territoriales | * les parties prenantes ont validé le « guide provisoire » ; * le test du « guide provisoire » dans les PIREDD a été réalisé de juillet & août 2021 ; * la version finale du guide a été produite. | * le « guide provisoire » a été validé ; * le test d’application du guide dans le PIREDD-0 a été réalisé ; * le guide a été validé | 100 % | * Rapports des ateliers de validation (guide + TdR test) ; * Rapport atelier de validation ; * Rapport du MinAT. |  |
| **VOLET 3 : TECHNIQUE** | | | | | | |
| **Résultat 4 : La vision commune sur l’affectation de l’espace est dégagée et oriente les politiques publiques afin de promouvoir une croissance inclusive et durable** | | | | | | |
| Appuyer le processus d'élaboration du **Schéma National d'AT** (SNAT) | RAS | * le rapport définitif des diagnostics sectoriels réalisés dans le cadre du SNAT est disponible. | RAS | 0% | * Rapport définitif des diagnostics sectoriels et spatiaux ; * Rapport du MinAT | Activité en attente des consultations sur le rapport provisoire reportées en attendant la 2ème tranche. |
| Appuyer le processus d'élaboration des **guides méthodologiques (GM)** pour la conduite des processus provinciaux et locaux d’AT (SPAT et PLAT) | RAS | * les versions finales des guides méthodologiques PPAT & PLAT sont disponibles. | RAS | 0% | * Versions finales des guides ; * Rapport du MinAT. | Activité en attente des consultations sur les versions provisoires reportées en attendant la 2ème tranche. |

# Résultats du Programme

**Contribution aux impacts du cadre de résultats de CAFI**

1. Le programme ne contribue pas directement à la réduction des émissions des CO2 et à l’amélioration des niveaux de vies des populations. En revanche, il permet à la RDC de se doter des instruments (PNAT et LAT) et des capacités institutionnelles nécessaires pour affectation optimale de l’utilisation de l’espace national et des ressources naturelles y compris forestières.
2. La mise en œuvre de la PNAT et de la LAT permet de réduire considérablement l’impact des investissements sectoriels (agricoles, forestiers, …) sur la forêt et à la réduction des conflits d’usages entre les différents secteurs.
3. En renforçant la cohérence et l’harmonie entre les différentes politiques sectorielles, ces instruments garantissent un développement durable, soutenu et équilibré du pays.

**5.1 Progrès par effet et produits du programme**

1. Le programme contribue à l’effet Effet 5 du plan d’investissement « Les investissements publics et privés sont effectués dans un cadre global de l’utilisation de l’espace qui concourt à la préservation des forêts et au développement durable de la RDC ».
2. Les progrès par rapport à la période de reporting sont les suivants :

* La finalisation du « guide méthodologique de zonage participatif des terroirs villageois et entités territoriales en vue de la réalisation des PSAT » après son test d’application dans le PIREDD-O/Province du Bas-Uélé ;
* L’harmonisation, la présentation et la défense du projet de LAT transmis à l’AN par le MinAT à la commission PAJ et sa transmission à la commission AT-Infrastructures-NTIC pour un examen approfondi ;
* L’organisation de la campagne de vulgarisation sur le document de PNAT adopté par le gouvernement en juillet 2020 avec le fonds de contrepartie dans 14 provinces de la RDC[[8]](#footnote-9);
* L’élaboration des versions provisoires du « Plan Directeur de formation » (PDF) et « Plan directeur Informatique » (PDI) du MinAT ont été produites avec l’appui du cabinet KPMG[[9]](#footnote-10) ;

1. Les résultats depuis son lancement officiel du programme en mai 2017 sont :

* L’adoption du « Document de PNAT » par le conseil des ministres du 3 juillet 2020 après sa validation par les parties prenantes en date du 15 janvier 2020 ;
* L’adoption du « Projet de LAT » par le conseil des ministres du 18 septembre 2020 après sa validation par les parties prenantes en date du 22 janvier 2020 ;
* Le renforcement des capacités institutionnelles du MinAT pour assurer le pilotage et la mise en œuvre de la réforme de l’AT : la rédaction du projet de décret portant création du COPIRAT et de son comité technique a été appuyé. Adopté en conseil des ministres moyennant recommandations, le projet est en cours de revue au niveau du gouvernement. En outre, le fonctionnement du SG/AT a été assuré régulièrement. Par ailleurs, l’expertise nationale (CAT) et internationale (firmes, consultants, …) ont été mise à disposition pour appuyer le MinAT dans la mise en œuvre de la réforme de l’AT. Enfin, l’ONAT a été mis en place et son opérationnalisation matériellement appuyée ;
* L’établissement des diagnostics sectoriels et spatiaux en vue de la réalisation du SNAT : le « Rapport provisoire » des diagnostics est disponible depuis janvier 2020. La non disponibilité de financement nécessaire pour l’organisation des consultations des parties prenantes sur le document a retardé sa finalisation ;
* L’élaboration des « Guides méthodologiques pour la réalisation des PPAT et PLAT » : leur finalisation a été retardée à cause de la non disponibilité de financement nécessaire pour l’organisation des consultations des parties prenantes sur le document ;
* L’accompagnement des processus provinciaux d’AT : le programme a contribué à l’harmonisation des approches méthodologiques pour la réalisation des PPAT et PAT réalisés par le PIREDD-O. Par ailleurs, le programme a fourni des observations sur le diagnostic établi par le PIREDD- Sud Ubangi dans le cadre de l’élaboration du PPAT de cette province. Ces appuis ont été fournis à travers l’expert international mobilisé par le programme en 2019.

1. Par rapport aux jalons de la 1ère LOI/CAFI-RDC, les avancées du programme sont les suivants :

* Une [1] PNAT respectueuse de la ressource forestière et des droits et besoins des CL et PA/pygmées a été validée par les parties prenantes et adoptée en conseil des ministères au mois de juillet 2020 (Jalon 2020) ;
* Une [1] analyse sectorielle portant sur le « bilan-diagnostic de la situation juridique de l’AT » en RDC dans le cadre de l’élaboration de la PNAT a été réalisée (jalon 2018a) ;
* Un [1] guide méthodologique accompagné de normes de qualité claires pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois et des entités territoriales, dans le cadre des PIREDD et sur base des démarches locales de planification existante a été élaboré (jalon 2018b).

**5.2 Evaluation de la performance du programme sur base des indicateurs du cadre des résultats**

Tableau 2 - Cadre de résultats du programme

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Indicateurs** | **Baseline** | **Cible fin programme** | **Progrès actuel de l'indicateur[[10]](#endnote-2)** | **Raisons pour les retards ou changements** | **Ajustement de la cible (cas échéant)** |
| **Effet 5 du plan d’investissement « Les investissements publics et privés sont effectués dans un cadre global de l’utilisation de l’espace qui concourt à la préservation des forêts et au développement durable de la RDC »** | PNAT et LAT élaborés de manière participative | 0% | 100% | Document de PNAT et projet LAT adoptés en conseil des ministres respectivement en juillet et septembre 2020. Projet LAT examiné et jugé recevable par l’AN. | Changement institutionnel au niveau de l’AN |  |
| SNAT élaboré | 0% | 0% | Diagnostics sectoriels et spatiaux établis (Rapport provisoire disponible) | Rupture de financement, contexte COVID-19 et suspension du processus SNAT en attendant les nouvelles orientations sur la réforme de l’AT. | Nouvelles cibles : (i) un [2] rapport des ddiagnostics sectoriels et spatiaux finalisé ; (ii) deux [2] études de base sur le capital forestier et le potentiel agricole de la RDC réalisées |
| **Produit 1 :** La RDC est dotée d'un référentiel juridique et réglementaire de l'AT | 1.1. Nombre d’analyses de base pour l'élaboration d'une PNAT intégrant les objectifs de la Stratégie nationale cadre REDD+ disponibles **(Jalon LOI 2018a)** | 0 | 8 | Une [1] analyse (bilan-diagnostic du cadre législatif et orientations stratégiques) a été réalisée en 2019. | (i) L’insuffisance des ressources pour réaliser les 6 analyses prévues est à la base du changement de cible (de 6 à 3) ; (ii) la non disponibilité de financement (2ème tranche) pour finaliser le recrutement des cabinets/firmes spécialisés est la cause du retard dans la conduite des études de base. | Le nombre d’analyses (études) de base a été revu de 8 à 3 jugées pertinentes : (i) revue du cadre juridique de l’AT en RDC, (ii) étude du capital forestier national, (iii) étude du potentiel agricole de la RDC. |
| 1.2 Existence de la PNAT consensuelle tenant compte des enjeux nationaux et internationaux de la REDD+ (**jalon LOI 2020)** et disposant d’une étude d’impact socio environnementale stratégique | 0 | 1 | Le document de PNAT a été validé le 15/01/2020 et adopté en conseil des ministres le 3/7/2020) | - | - |
| 1.3 Existence d'un avant-projet de LAT avec des dispositions sur le dévelop-pement durable et la sauvegarde des écosystèmes (forestiers) comme axe majeur + une étude socio environnementale stratégique | 0 | 1 | Le projet de LAT a été validé le 22/01/2020, adopté en conseil des ministres le 18/9/2020, transmis à l’AN, harmonisé, jugé recevable. | - | - |
| 1.4 Existence d'un Plan de communication et de vulga-risation sur la PNAT + la LAT | 0 | 1 | Le draft du plan de communication de la réforme de l’AT est disponible) | La non disponibilité de financement (2ème tranche) pour finaliser et appuyer la mise en œuvre du plan de communication. | - |
| **Produit 2 :** La RDC est dotée d'institutions de pilotage, de mise en œuvre et de concertation de la réforme de l'AT légales | 2.1 Nombre d’institutions de pilotage, de mise en œuvre et concertations dans le cadre du processus de la réforme de l’AT, légales, performantes et fonctionnels (COPIRAT, CT de suivi de la reforme AT et Administration de l’AT) | 0 | 3 | (i) Une [1] institution (SG/AT) est appuyé et impliqué dans la mise en eouvre de la réforme de l’AT ;  (ii) le Projet de Décret COPIRAT et CT resoumis au gouvernement après adoption, (iii) un [1] CT informel est fonctionnel. | L’absence du Décret de création du COPIRAT et de son CT retarde la mise en place et le fonctionne-ment des institutions de pilotage et la mise en œuvre de la réforme de l’AT. | - |
| 2.2 Degré d’implication de l’administration de l’AT dans le pilotage, la mise en œuvre et les concertations dans le cadre du processus de la réforme de l’AT | Très faible | Forte | Le SG/AT renforcé est impliqué dans la mise en œuvre de la réforme mais faiblement | Le gel des activités à cause de la non disponibilité de financement a créé une démotivation des cadres, agents et experts du SG/AT impliqués dans le programme. |  |
| **Résultat n°3 :**  Le MinAT est restructuré et doté de moyens humains et matériels de haut niveau pour renforcer ses capacités et son leadership et appuyer le processus de réformes de l'AT | 3.1 Existence de la cellule technique d’appui à la reforme AT fonctionnelle | 0 | 1 | La CAT est fonctionnel, malgré la suspension de l’appui du programme. | - | - |
| 3.2 Existence d’un programme de renfor-cement des capacités (mise à niveau) du MinAT opérationnel. | 0 | 1 | Le draft du PDF est disponible et a été soumis à la consultation du MinAT | (i) L’insuffisance des observations sur le draft du PDF ne permettant pas de finaliser le document ; (ii) la non disponibilité de financement (2ème tranche) pour (organisation des formations au profit du personnel de l’Administration de l’AT |  |
| 3.3 Existence d’un système de gestion du SIG/ONAT (ONAT) opérationnel | 0 | 1 | Le draft du PDI est disponible et a été soumis à la consultation du MinAT | (i) L’insuffisance des observations sur le draft du PDI ne permettant pas de finaliser le document ; (ii) la non disponibilité de financement (2ème tranche) pour la mise en place du système d’information interne (Intranet) et externe (site Web) du MinAT |  |
| 3.4 Existence d’un atlas de l’AT fonctionnel | 0 |  | En attente du SNAT | La suspension du processus SNAT |  |
| **Résultat n°4** :  La vision commune sur l’affectation de l’espace est dégagée et oriente les politiques publiques afin de promouvoir une croissance inclusive et durable | 4.1 Existence d’un Schéma national d’AT (SNAT) élaboré et validé, | 0 | 0 | Le rapport provisoire des diagnostics sectoriels et spatiaux ont été élaboré et soumis au MinAT pour avis consultatif est disponible. | La non disponibilité de financement (2ème tranche) pour organiser la consultation et la validation du rapport |  |
| 4.2. Nombre de guides méthodologiques pour l'élaboration des outils de planification des territoires suivants : SPAT et PLAT élaborées et validés | 0 | 0 | Les versions provisoires des GM ont été élaborés et soumises au MinAT pour avis consultatif | La non disponibilité de financement (2ème tranche) pour organiser la consultation et la validation du rapport |  |
| 4.3 Nombre des SPAT (PPAT) préparés par les PIREDD grâce aux guides méthodologiques mis à disposition par le programme | 0 | 3 | 3 SPAT (PPAT) ont été réalisés par le PIREDD-0 avec l’appui du programme AT en attendant la finalisation GM dans les provinces de Tshopo, Bas-Uélé et Ituri (Cf mission James-2019). | La non disponibilité des GM |  |
| 4.4 Nombre des PLAT développés par les PIREDD grâce au guide méthodologique mis à disposition par le programme | 0 | N/D | 8 PAT ont été réalisés par le PIREDD-0 avec l’appui du programme AT en attendant la finalisation GM dans les provinces de Tshopo, Bas-Uélé et Ituri (Cf mission James-2019). | La non disponibilité des GM |  |

***Note :*** *Les effets, les produits, les indicateurs et les cibles devront être présentés* ***tels qu’ils apparaissent dans le document du Programme REDD+*** *de sorte à rendre compte des accomplissements par rapport aux objectifs du Programme. Veuillez ajouter des lignes si nécessaires pour les résultats 2, 3, etc. et des colonnes supplémentaires pour les années.*

# Contribution du programme à l’atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI

Tableau 3 - Progrès vers les indicateurs CAFI couverts par le programme.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Indicateurs révisés** | **Ligne de base en RDC (ou date à laquelle elle sera renseignée)** | **Cible**  **(approuvée dans le document de programme)** | **Fréquence de reporting** | **Progrès réalisés** |
| Politique de l'AT élaborée, évaluation stratégique socio environnementale faite | Absence d'une Politique d'AT (2016) | Existence de la PNAT consensuelle tenant compte des enjeux nationaux et internationaux de la REDD+ et disposant d’une étude d’impact socio environnementale stratégique | 1 fois (décembre 2020) | Document de PNAT adopté en conseil des ministres le 03/07/2020 après validation nationale le 15/01/2020 disponible. |
| Loi sur l'AT élaborée, évaluation stratégique socio environnementale faite | Absence des textes juridiques de l’AT (2016) | Existence d'un avant-projet de LAT avec des dispositions sur le développement durable et la sauvegarde des écosystèmes (forestiers) comme axe majeur + une étude socio environnementale stratégique | 1 fois (décembre 2020) | Projet de LAT validé le 22/01/2020, adopté en conseil des ministres le 18/09/2020, transmis à l’AN, jugé recevable et renvoyé à la commission parlementaire en charge de l’AT pour un examen approfondi. |
| Existence d’un schéma national de l’AT (SNAT) | Existence d’un code traitant à la fois de l’urbanisme et de l’AT (2016) | Existence d’un Schéma national d’AT (SNAT) élaboré et validé | 1 fois (à la fin  du projet) | Rapport provisoire des diagnostics sectoriels et spatiaux disponible et soumis au MinAT pour avis consultatif. |
| Existence du ou des guides | Aucun (2016) | Nombre de GM pour l'élaboration des outils de planification des territoires suivants : SPAT (PPAT) et PLAT élaborées et validés | 1 fois (à la fin  du projet) | Draft des GM pour la réalisation des SPAT/PPAT/PLAT et de zonage des terroirs villageois disponibles et soumis au MinAT pour avis consultatif. |
| Nombre d’analyses de base pour l'élaboration d'une PNAT intégrant les objectifs de la Stratégie nationale cadre REDD+ disponibles (Jalon LoI 2018a) | Absence d’études sectorielles clés pour l’AT (2016) | Nombre d’analyses de base pour l'élaboration d'une PNAT intégrant les objectifs de la Stratégie nationale cadre REDD+ disponibles (Jalon LOI 2018a) | 1 fois (la fin  du projet) | (i) Une [1] analyse (bilan-diagnostic du cadre législatif et orientations stratégiques) réalisée en 2019 ; (ii) processus de recrutement des cabinets spécialisés pour la réalisation de 2 études (capital forestier + potentiel agricole) relancé en décembre 2021. |

*Si le rapport annuel de l’année précédente prévoyait de renseigner une ligne de base en 2021 et que ceci n’a pas été fait, veuillez en préciser les raisons.*

# Contribution du programme à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention

Tableau 4 - Progrès vers les Jalons de la LOI

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Descriptif du Jalon** | **Objectifs** | **Progrès accomplis** | | | **Points d’attention particulière** | | **Solutions proposées** | |
| **Sur la Période de reporting** | **De manière cumulative depuis le début du programme** |  | |  | |
|  | **JALONS 2018** |  |  |  |  | |  | |
|  | Des « analyses de base réalisées pour l'élaboration d'une politique d’AT » intégrant les objectifs de la Stratégie nationale cadre REDD+ | Procéder au lancement des études précités | * Priorisation des études de base dans le PTA 2022 du programme ; * Décaissement de la 2ème tranche. | * Réalisation d’une analyse portant sut le cadre juridique de l’AT (2019) * Processus de recrutement des firmes/cabinets la réalisation de 2 études jugées prioritaires (étude du capital forestier et étude du potentiel agricole de la RDC). | Mise à disposition de l’expertise nécessaire pour la réalisation des études prévues | | Accélération du processus de recrutement des firmes/cabinets dans les meilleurs délais | |
|  | Un « guide méthodologique » est élaboré, accompagné de normes de qualité claires, pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois et des entités territoriales, dans le cadre des programmes intégrés et sur base des démarches locales de planification déjà réalisée, ainsi que | Finaliser l’élaboration du « guide méthodologique » | * Validation du guide provisoire le 15/04/2021 ; * Test d’application du guide par le PIREDD-O (bas-Uélé) entre juillet et septembre 2021 ; * Production de la version finale du guide a été produite. | * Recrutement d’un consultant pour conduire le processus d’élaboration du guide (2019) ; * Elaboration d’une note de cadrage méthodologique (2019); * Production des drafts du guide (2020) * Consultation des parties prenantes sur le draft du guide (2019-2021), * Validation du guide provisoire (2021) ; * Test du guide sur terrain (2021), * Production de la version finale du guide (2021). | Utilisation effective du guide. | | Campagne de renforcement des capacités des experts des PIREDD sur l’utilisation du guide et la réalisation des PSAT. | |
|  | Un effort ciblé pour garantir que la « programmation géographique nécessaire à la levée du moratoire sur les concessions forestières industrielle » sera réalisée dans le cadre d’une démarche d’AT. | - | - |  | * Prise en compte de la programmation géographique dans l’étude sur le capital forestier ; * Evolution actuelle du contexte institutionnel sur la levée du moratoire. | | * Recadrage de ce jalon de la LOI afin d’orienter les actions à entreprendre ; * Suivi des travaux sur le moratoire. | |
|  | **JALONS 2020** |  |  |  |  | |  | |
| **;** | Une « Politique d’Aménagement du Territoire » respectueuse de la ressource forestière et des droits et besoins des communautés locales et peuples autochtones, et schémas directeurs provinciaux d’aménagement du territoire développés dans toutes les zones des programmes intégrés et validés dans au moins trois zones de programmes intégrés | * Finaliser et appuyer la mise en œuvre du plan de communication de la réforme de l’AT (PNAT, LAT, …) ; * Suivre le processus d’adoption et de promulgation du projet de LAT ; * Appuyer le MinAT dans l’évaluation stratégique environnementale de la PNAT et du projet de LAT | * Campagne de vulgarisation de la PNAT dans 14 provinces par le MinAT ; * Harmonisation du projet de LAT déposé à l’AT avec les OSC ; * Présentation du projet de LAT à l’AN par le MinAT. | * Cadrage méthodologique du processus d’élaboration de la PNAT + projet de LAT (2018) ; * Diagnostic de la problématique de l’AT ; * Bilan-diagnostic sur le cadre juridique de l’AT en RDC ; * Elaboration des drafts de la PNAT, * Consultation des parties prenantes sur les drafts, * Validation de la PNAT par les parties prenantes (15/01/2020) ; * Validation du projet de LAT (22/01/2020) ; * Adoption de la PNAT en conseil des ministres (03/07/2020) ; * Adoption du projet de LAT PNAT en conseil des ministres (03/07/2020) ; * Harmonisation et présentation du projet de LAT à l’AN par le MinAT. | * Adoption et promulgation de la LAT ; * Evaluation stratégique environnementale obligatoire de la PNAT et du projet de LAT. | | * Renforcement du suivi et du partage d’informations sur l’évolution du processus d’adoption et de promulgation de la LAT ; * Financement de l’évaluation stratégique environnementale obligatoire de la PNAT et du projet de LAT. | |

# Exécution financière

1. Sur les transferts reçus, indiquer le niveau de décaissement global ainsi que le niveau de décaissement annuel en incluant le budget prévisionnel pour l’année et le décaissement effectif.

Tableau 5 - Taux de delivery du Programme.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Budget Total (USD)** | **Budget prévu 2021** | **Dépenses annuelles 2021** | **Solde au 31/12/2021** | **Taux de décaissement sur la période de**  **rapportage** | **Dépenses cumulées depuis le début du programme** |
| **Effet : Les investissements publics et privés sont effectués dans un cadre global de l’utilisation de l’espace qui concourt à la préservation des forêts et au développement durable de la RDC »** | | | | | | |
| **Produit 1** : la RDC est dotée d'un référentiel juridique et réglementaire de l'AT pour le cadrage des programmes publics de développement | 458739,25 | 29900 | 3233,67 | 26666,33 | 10,81 | 747254,98 |
| **Produit 2**: la RDC est dotée d'institutions de pilotage, de mise en œuvre et de concertation performantes et professionnelles | 271996 | 60000 | 0 | 60000 | 0,00 | 4636,08 |
| **Produit 3** : les capacités (techniques, humaines et matérielles) et le leadership de l'Administration centrale et provinciale du Ministère de l'AT sont renforcés pour appuyer le processus de réforme de l'AT | 2220261,75 | 1789572 | 27102,67 | 1762469,33 | 1,51 | 1513021,49 |
| **Produit 4 : l**a vision commune sur l’affectation de l’espace est dégagée et oriente les politiques publiques afin de promouvoir une croissance inclusive et durable | 1660125,25 | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 2273794,05 |
| **Produit 5 :** la gestion et coordination d’ensemble des activités est assurée | 1164482,75 | 325689 | 18209,58 | 307479,42 | 5,59 | 461293,4 |
| **Total** | **5775605** | **2205161** | **48545,92** | **2156615,08** | **17,92** | **5000000** |

***NB : Le modèle en Excel est disponible ici et doit être complété et annexé à ce rapport :*** *https://docs.google.com/spreadsheets/d/16NkDn5xcgQEmpFFyjPt\_2J3PDFoudVtD/edit?usp=sharing&ouid=108442690432788652504&rtpof=true&sd=true*

*Le rapport financier certifié sur base des lignes budgétaires UNSDG sera envoyé directement par les services financiers au MPTF via le système UNEX, avec une copie électronique au Secrétariat du FONAREDD.*

*Tableau 6 – Cout efficacité : Tableau des progrès et dépenses par effets et par produits*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Progrès actuel de l'indicateur[[11]](#footnote-11)** | **Dépenses Cumulatives en US $ [[12]](#footnote-12)** |
|  |
| Effet 1 : |  | Obligatoire [[13]](#footnote-13) |
| Produit 1.1 |  | obligatoire[[14]](#footnote-14) |
| Activité ou sous produit 1.1.1. |  | recommandé |
| ... |  |  |
| Produit 1.2 |  | obligatoire |

1. Lister les ALE ou PLE avec lesquelles des contrats ont été signés, indiquer la thématique, la responsabilité et le budget assigné à chacune d’elle. Si les procédures de l’agence le permettent, joindre une copie du contrat :

Tableau 7 - Suivi des contrats des ALE/PLE.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° du Contrat** | **Intitulé et thématique** | **Montant** | **Date signature contrat** | **Date début des travaux** | **Date fin Contrat** | **Délai Exécution Prévu** | **Commentaires** |
| RPA/FO/  AT/LG/  2019-10 | Le RPA avec WRI couvre les thématiques suivantes : (i) mise en place et opération-nalisation de l’ONAT, (ii) formation du personnel du MinAT, (iii) production des cartes, (iv) réalisation de l’atlas de l’AT et (v) développement des cadres et outils de dialogue sur le SNAT | 630 000 | 01/07/2019 | 01/07/2019 | 31/03/2021 | 19 mois | Extension sans coût du contrat de WRI au 31/12/2021. |

**Commentaire :** l’accord (RPA) signé avec WRI (630.000 $) en date du 1er juillet 2019 a pris fin le 31/03/2021. Il a été prolongé jusqu’au 31/12/2021 pour permette à WRI de réaliser les résultats attendus. Malheureusement, faute de financement, les activités en charge de WRI n’ont pas été réalisées comme prévu en dehors du « guide de surveillence-regulation » dont le draft est disponible.

1. Fournir des informations sur la gestion financière, l’approvisionnement et les ressources humaines (si applicable)**:** non applicable
2. Indiquer si le programme REDD+ a mobilisé des ressources supplémentaires ou des interventions d’autres partenaires**:** le programme a mobilisé 775.605 USD au titre de la 2ème tranche du fonds CAFI en décembre 2021.
3. Indiquer s’il y a eu des audits et quels sont leurs résultats ; si la politique de l’agence le permet, joindre le rapport d’audit en annexe**:** le programme n’a pas fait l’objet d’audit au cours de l’année 2021.
4. Veuillez indiquer des éventuelles révisions au budget du programme**:** le montant de la 2ème tranche du fonds CAFI a été revu à la baisse à la suite de nouvelles orientations du gouvernement sur la réforme de l’AT (suspension du processus d’élaboration du SNAT et priorisation des études de base). Au lieu 3.000.000 M USD comme initialement prévu, le COPIL 11 du FONAREDD a approuvé le décaissement de 1.625.605 USD en deux tranches : une 1ère tranche de 775.605 USD non conditionnelle (déjà reçue transférée fin décembre 2021) et une 2ème tranche de 850.000 USD conditionnée par le recrutement par l’agence (PNUD) des consultants (firmes, bureaux d’études, …) pour la réalisation de deux études de base sur capital forestier et le potentiel agricole.
5. Analyse du coût du programme de l’exercice suivant le tableau 7**:**

Cette analyse permet d’apprécier le ratio des coûts des structures et des coûts opérationnels relatif à la période sous examen

Tableau 8 - Répartition des coûts du programme.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Description** | **Montant en USD** | **%** | **Commentaires** |
| 1. | Activités du programme | 30 336,34 | 58,33 | Appui au SG/AT et à la CAT (paiement salaires experts et incitations directeurs 2020) |
| 2. | Equipements | 0 | 0 |  |
| 3. | Fonctionnement | 18 209,58 | 41,67 | Prise en charge staffs programme |
|  |  | **32 855,09** | 100 |  |

1. Indiquer si le compte a été audité ou non pendant la période sous examen. Si oui, mentionner la période et dans la mesure du possible les autres données nécessaires liées à cet audit**:** le compte du programme n’a pas été audité au cours de l’année 2021.

# Gestion participative

1. Amendement apporté au plan de consultation : il n’y a pas eu d’amendement dans le plan de consultation. En revanche, les principes de participation d’inclusivité, de dialogue et de consensus des ont été appliqués et respectés pour toutes les activités au cours de l’année 2021. A titre d’exemple, les OSC regroupées au sein du GTCRR ont contribué et participé activement dans l’harmonisation, la présentation et le suivi du processus d’adoption de la LAT au niveau du MinAT et de l’AN. Il en est de même avec les travaux sur le test et la finalisation du guide méthodologique pour le zonage dans les zones d’intervention des PIREDD (Oriental, Kwilu et Equateur).
2. Défis à relever : le défi majeur à relever dans le cadre de la gestion participative est lié au consensus sur les outils, méthodes et approches de l’AT dans un contexte caractérisé par une multitude d’acteurs avec des points de vue divergents sur le concept, la vision et les objectifs de l’AT. Ce défi est beaucoup plus important pour les acteurs de la SC. Pour relever ce défi, il faudra améliorer la qualité de participation et renforcer les capacités des acteurs sur l’AT.
3. Efficience de l’engagement avec les programmes d’appui à la société civile et aux peuples autochtones (respectivement PNUD/GTCRR et BM/REPALEF) qui ont pour objectif de faciliter la participation transversale de ces acteurs dans tout le portefeuille du FONAREDD : la SC à travers le GTCRR, les PIREDD les ministères sectoriels, particulièrement le MEDD ont participé à l’élaboration et au test du guide méthodologique de zonage participatif des terroirs villageois.

Avez-vous fait usage ou référence du « Guide méthodologique de consultations » produit et disséminé

par le GTCRR ? ☐ Oui **⏹ Non**. Comment ou pourquoi selon le cas.

# Thèmes transversaux

## **Gouvernance**

1. Deux COPIL sont été réalisés en 2021. Le 1er COPIL réunion en session spécial sur « zoom » en date 13/04/2021 a procédé à l’examen et à la validation de la demande d’extension sans coût du programme sur une période de 9 mois (du 19/04/2021 au 18/01/2022) conformément aux dispositions du FONAREDD en la matière ([cf. PV du COPIL spécial](COMPTE%20RENDU%20COPIL%2013%20AVRIL%202021.pdf)). Comme recommandations, Il a été demandé au :

* PNUD de considère la possibilité de préfinancer les activités du programme, en attendant le transfert de la 2ème tranche, pendant la période d’extension :
* MinAT de solliciter la mobilisation des fonds de contrepartie pour le compte des activités du programme
* FONAREDD d’organiser des concertations avec le PNUD et le MinAT pour statuer sur la mise en oeuvre du programme en attendant les conclusions de l’évaluation indépendante à mi-parcours et les décisions de CAFI sur le décaissement de la 2ème tranche. Il s’agit entre autres de la prise en charge des frais de fonctionnement minimum du projet et du remboursement des dépenses préfinancées par le PNUD et ses partenaires.

1. En termes de suivi de recommandations ; (i) les contraintes programmatiques et budgétaires n’ont pas permis au PNUD de préfinancer le programme, (ii) le fonds de contrepartie a été mobilisé par le MinAT et a permis de financer entre autres la campagne de vulgarisation de la PNAT, (iii) les concertations FONAREDD-PNUD-MinAT ont été réalisées et ont abouti à l’élaboration du PTA intérimaire de 12 mois (janvier – décembre 2022). Le budget total de ce PTA, le décaissement de la 2ème tranche (1,6 M$) et l’extension du programme jusqu’au 31/12/2022 ont été approuvé par le COPIL 11 du FONAREDD.
2. Le 2ème COPIL qui a eu lieu le 21/12/2021. Organisé dans le cadre de la composante CCEV du pilier CIDD du PNUD, ce COPIL s’est focalisé sur l’examen des progrès réalisés par les différents projets de la composante au cours de l’année 2021 et la validation des axes stratégiques (grandes lignes) de leurs PTA 2022.
3. En ce qui concerne l’AT, les parties prenantes ont recommandé le paiement des arriérés des salaires et primes des cadres, agents et experts du MinAT impliqués dans le programme. Cette préoccupation a été prise en compte dans l’actualisation du PTA 2022.

## **Genre**

1. La dimension « genre » a été prise en compte dans le processus d’élaboration de différents outils (PNAT, LAT, …) et cadres de l’AT (groupes thématiques) mis en place par la réforme de l’AT. Cependant, il apparait nécessaire de renforcer le travail sur le genre et de veiller à la participation des femmes et à la prise en compte de leurs préoccupations spécifiques dans le programme.

Tableau 9 - Suivi des aspects Genre.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Critère** | **Actions prises pour intégrer l’aspect genre** | **Résultats** | **Coût en USD** | **Défis affrontés** |
| Mise en œuvre/Activités | - |  |  |  |
| Suivi-évaluation | - |  |  |  |

## **Peuples Autochtones**

1. Les préoccupations liées aux droits des PA/pygmées ont été intégrées dans tous les outils (PNAT, LAT, …) et cadres de l’AT (groupes thématiques) mis en place par la réforme de l’AT. Cependant, il faudra veiller à leur prise en œuvre effective.

## **Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)**

1. Rien à signaler

## **Respect de normes environnementale et sociale**

## Etude d’impact environnementale et sociale

1. Les études stratégiques environnementales de la PNAT et du projet de LAT n’ont pas été réalisées faute de ressources financières.

## Mesures prises afin d’assurer le respect des sauvegardes

Tableau 10- Suivi des mesures/principes de sauvegardes.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| FONAREDD (2016) | Les réalisations | Le coût en USD | Les défis rencontrés |
| Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l’accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité.  (Cancun a ; IFC norme 6) | * Prise en compte de la protection de la forêt et de la biodiversité dans la PNAT et le projet de LAT ; * Priorisation de la gestion durable de la forêt dans le guide méthodologique de zonage participative des terroirs villageois/entités territoriales ; * Elaboration d’un guide de surveillence-regulation prenant en compte les impératifs de préservation des écosystèmes naturelles et droits des CL et PA |  |  |
| Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b) | * Prise en compte de la participation, de l’inclusivité, du dialogue, de concertation et de consensus dans tous les outils (PNAT, LAT, guides, …) mis en place par la réforme de l’AT. |  |  |
| Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d’éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4) | * Le projet de LAT prévoit de dispositions en rapport avec la compensation des victimes des projets d’AT. |  |  |
| Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées  (Cancun f ; IFC norme 1) | * N/A |  |  |
| Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l’émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones | * Prise en compte de ce principe dans la vision et les objectifs de la PNAT ainsi que le projet de LAT et les guides méthodologiques pour la réalisation des plans d’AT. |  |  |
| Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d) | * Prise en compte de la participation, de l’inclusivité, du dialogue, de concertation et de consensus dans tous les outils (PNAT, LAT, guides, …) mis en place par la réforme de l’AT. |  |  |
| Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu’ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c ; IFC norme 3,5,7) | * N/A |  |  |
| a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ; | * N/A |  |  |
| b) Mesures visant à réduire les déplacements d’émissions. | * N/A |  |  |
| C) Norme de performance 2 : Main-d’œuvre et conditions de travail | * N/A |  |  |

## Gestion des plaintes et recours

1. Non applicable au programme AT.

# Gestion des risques

## **Mettre à jour votre matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée.**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identification des risques** | | | | **Traitement du risque** | | | |
| **Description du risque** | **Période d'identi-fication** | **Catégorie**  **de risque** | **Evolution du risque (stable, accru, amoindri) par rapport au dernier rapport** | **Action(s)** | **Responsabilité** | **Date limite** |
| L’instabilité politique freine la réalisation des ambitions d’AT et de REDD | 2017 | Politique | Risque stable (4 ministres et 2 SG en charge de l’AT) | Organisation fréquente des rencontres avec les nouvelles équipes gouvernementales pour expliquer les enjeux, défis et objectifs de la REDD+ ainsi que l’importance de l’AT pour la réussite de ce mécanisme visant à réduire l’impact des activités humaines sur la forêt. | PNUD, CTR,  FONAREDD | 2022 |
| Plaidoyer pour le maintien des priorités au niveau des politiques nationales quelle que soit l’évolution politique du pays. |
| Le mandat fédérateur du MinAT est remis en question par les institutions, les ministères au niveau central et provincial | 2017 | Politique | Risque stable | Mise en place du cadre institutionnel intersectoriel/multi-acteur à tous les échelons de gouvernance pour favoriser la prise des décisions sur base des données/analyses scientifiques et faire des arbitrages politiques pour résoudre les conflits. | PNUD, MinAT FONARED, | 2022 |
| Les tensions et conflits sectoriels relatifs à l’affectation des territoires sont insolvables par le biais des mesures d’arbitrage préconisées par le MinAT du fait de la fragmentation de compétences entre Ministères sectoriels en matière de cession et affectation des terres. | 2017 | Stratégique | Risque stable | Mise en place d’un processus de consultation basée sur une approche participative et inclusive | PNUD, MinAT | 2022 |
| Ancrage de la politique d’AT au plus haut niveau politique via le COPIRAT | PNUD, MinAT | 2018 |
| La complexité du montage institutionnel alourdit le processus au dépend d’une approche pragmatique. | 2017 | Stratégique | Risque amoindri | Mobilisation de l’expertise nationale et internationale en début de mise en œuvre en vue d’accompagner le programme sur toute sa durée. | PNUD | 2017 |
| Description des attributions de chaque partie prenante et des procédures le cas échéant. | PNUD | 2017 |
| Modalité DIM pour l’exécution du programme. | PNUD | 2017 |
| Renforcement de l’équipe de coordination du programme (1 Expert International en AT + 1 Expert national en Planification). | PNUD | 2019 |
| Mobilisation des expertises spécialisées disponibles. | PNUD | 2019 |
| Mobilisation de l’expertise verticale du PNUD aux niveaux régional et global. | PNUD | 2020 |
| Le déploiement des fonctionnaires de l’administration de l’AT identifiés est retardé ou n’est pas effectué dans les délais nécessaires pour la mise en œuvre du programme et leur motivation est faible | 2017 | Opérationnel | Risque stable | Mobilisation d’une expertise nationale et internationale (les firmes spécialisées en AT) pour appuyer la mise en œuvre du programme. | PNUD | 2022 |
| L’expertise nécessaire pour accompagner le processus d’AT dans ses dimensions techniques, légales et stratégiques est limitée au niveau national mais surtout au niveau provincial. | 2017 | Opérationnel | Risque amoindri | Usage de l’approche cyclique et pragmatique, mobilisation d’expertise internationale pour appuyer le processus. | PNUD | 2018 |
| Transfert d’expériences et de leçons apprises permettant une réalisation rapide du programme. | PNUD | 2018 |
| Les plans d’AT restent « lettre morte » ou les dispositions d’opposabilité aux tiers ne fonctionnent pas sous la pression foncière péri urbaine et sectorielle. | 2017 | Opérationnel | Risque accru | Sessions de travail avec l’administration de la fonction publique afin d’assurer l’affectation du personnel immatriculé dès que possible. | PNUD, CTR,  FONAREDD,  MinAT | 2022 |
| Ajustements nécessaires aux plans de travail et projections budgétaires afin de pallier les manques dans le cas où certains co-financements prévus ne se réalisent pas. | PNUD, CTR,  FONAREDD,  MinAT | 2022 |
|  | Efforts conjoints de mobilisation de ressources supplémentaires seront déployés pour combler les manques lors de la mise en œuvre du programme | PNUD, CTR, FONAREDD,  MinAT | 2022 |
| Les procédures d’achat et de contractualisation du PNUD impactent la mise en œuvre du programme. | 2017 | Opérationnel | Risque stable | Contractualisation des firmes spécialisées en AT pour conduire les processus d’AT | PNUD | 2018 |
| Utilisation des dispositions du « **Delivery Acceleration Package** » pour réduire les durées des processus de HR et Procurement. | PNUD | 2018 |
| Utilisation des facilités de « **gestion du cash** » pour accélérer la mise en œuvre des activités sur le terrain et particulièrement dans les zones non couvertes par les institutions financières, ainsi que l’utilisation de bons de commande manuel et l’instauration de la petite caisse pour les petits achats. | PNUD | 2018 |
| Renforcement de l’efficience des procédures (achats groupés, anticipation sur la planification des activités et des achats) | PNUD | 2018 |
| Le décaissement tardif des ressources entraîne le retard dans l’exécution du programme et impacte négativement l’atteinte des objectifs attendus. | 2020 | Financier | Risque amoindri | Participation active aux travaux de la mission d’évaluation à mi-parcours en cours. | PNUD  MinAT | 2021 |
| Participation aux échanges sur le processus de décaissement de la 2ème tranche du fonds CAFI | PNUD  MinAT | 2021 |
| Accélération du décaissement de la 2ème tranche | PNUD | 2021 |
| Les mesures relatives à l’état d’urgence sanitaire contre la propagation du COVID-19 entrainent la suspension et/ou le report des activités | 2020 | Opérationnel | Risque stable | Renforcement des capacités de télétravail de l’équipe de coordination du projet et des partenaires. | PNUD, MinAT | 2020 |
| Révision du PTA en fonction du contexte COVID-19. | PNUD, MinAT | 2020 |

## **Évaluation de la transparence et de l'intégrité**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption** | **Oui (combien et une brève description de chacune)** | **Non** | **Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur Fraude, la mauvaise utilisation de fonds et la corruption** |
| Allégations |  | x |  |
| Investigations |  | x |  |
| Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants) |  | x |  |
| **Exploitation, abus et harcèlement sexuels** |  | x | Tous les staffs du programme ont suivi et obtenu leur certificat sur l’exploitation, abus et harcèlement sexuels. |
| Allégations |  | x |  |
| Investigations |  | x |  |
| Sanctions |  | x |  |

# Illustration narrative spécifique

De juillet à décembre 2021, le Ministère de l’Aménagement du Territoire a conduit avec succès le processus d’adoption du projet de LAT transmis à l’AN en 2020. En effet, sous le leadership du Ministre de la tutelle, le projet de LAT a fait l’objet d’une harmonisation afin d’intégrer les préoccupations complémentaires des OSC regroupées sous la plateforme GTCRR. Par la suite le projet a été présenté et défendu à la pleinières de l’AN au mois d’octobre 2021 où il a été jugé recevable et renvoyé à la commission parlementaire en charge de l’AT et les NTIC pour un examen approfondi. Après cet exercice, le projet de LAT a été retransmis à l’AN où il est en attente d’option.

Ce résultat est le fruit de la volonté et de l’engagement du gouvernement et de toutes les parties prenantes pour la concrétisation de la réforme de l’Aménagement du Territoire en RDC.





# Modalités de suivi

1. Le suivi et évaluation (S&E) du programme se fait selon les normes du PNUD en la matière. Axé sur les résultats de développement propre au projet, il permet d’assurer le S&E des résultats tels que définis dans le cadre des ressources et résultats (CRR). Par ailleurs, ce S&E est intégré dans le cadre de coopération et le mécanisme de planification et de revues conjointes développé et mis en œuvre par le PNUD avec le Gouvernement et d’autres partenaires. Les grandes lignes de ses activités sont reprises dans le tableau ci-dessous :

| Principales Activités | Fréquence |
| --- | --- |
| Collecte des données de base et informations pour la finalisation du cadre de suivi du projet | 1ère année du projet (2017) |
| Suivi du progrès vers les résultats travers « ATLAS » | Trimestrielle ou selon le cadre de performance des indicateurs. |
| Suivi et gestion des risques | Trimestrielle |
| Apprentissage | Annuelle |
| Assurance qualité du programme | Annuelle |
| Revue interne et ajustement continu | Mensuelle et semestrielle |
| Reporting du Programme | Annuelle et à la fin du projet (rapport final) |
| Revue du Programme (Comité de pilotage) | Annuelle, et à la fin du projet (rapport final) |
| Etudes et recherches (étude analytique sur les moteurs de déforestation) : étude exhaustive, observation et évaluation | 1ère année, 3ème année et 4ème année |
| Evaluation (évaluation à mi-parcours et évaluation finale) | 3ème année et à la fin du programme |
| Suivi et contrôle Fiduciaire selon approche HACT (audit, spotcheck, audit de contrôle interne des partenaires, etc.) | Avant la contractualisation et en fonction du niveau de risque |

1. Au cours de la période sous examen, le report des activités à cause de la non disponibilité de finance ment et les mesures de lutte contre la COVID-19 n’ont pas permis à l’équipe de coordination et gestion du programme de mettre en œuvre toutes les activités de S&E prévues.
2. En dépit de ce contexte difficile, les données sur la mise en œuvre des activités et les résultats obtenus ont été collectées à travers des échanges téléphoniques et des réunions sur zoom en lieu et place des réunions hebdomadaires conjointes de suivi du programme. Par ailleurs, le programme a réalisé deux COPIL. Le 1er COPIL qui a eu lieu le 13 avril 2021 et qui a accordé une extension sans coût de neuf (9) mois au programme (du 19/04/2021 – 18/04/2022) conformément aux procédures du FONAREDD. Le second COPIL a été organisé dans le cadre des [COPIL de la CCEV](cr%20copil%20ccev.pdf) en date du 21 décembre 2021 pour évaluer les progrès accomplis en 2021 et approuver les grandes lignes du PTA 2022.
3. Les risques ont été gérés, analysés et documentés régulièrement dans le système « ATLAS ».
4. L’évaluation à mi-parcours du programme prévue en 2021 n’a pas eu lieu faute de financement, mais aussi à cause du programme de la même activité par le FONAREDD sur la même période.
5. Les autres activités de S&E n’ont pas été réalisées pour des raisons évoquées à la ligne 31 du présent rapport.

Tableau 11 - Etat d’avancement du plan de suivi du programme.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activité de suivi et évaluation** | **Nombre prévu** | **Nombre réalisé** | **Taux de réalisation** | **Coûts en USD/Budget** | **Résultats et leçons tirées** |
| Missions de suivi terrain | 3 | 3 | 100% | - | Lancement du test de guide de zonage des terroirs villageois dans les PIREDD-O (Bas-Uélé, Kwilu et Equateur) |
| Réunions | 0 | 0 | 0% | - | - |
| Rapports | 2 | 2 | 100% | - | - |
| Revues techniques | N/A | N/A | N/A | - | - |
| Evaluations externes | 1 | 0 | 0% | 25000 | - |
| Collecte des données | N/A | N/A | N/A | - | - |
| Tenue du COPIL | 1 | 2 | 200% | - | - |
| Prise en compte des recommandations du COPIL | 100% | 100% | 100% | - | - |
| Réunions de différentes plateformes | N/A | N/A | N/A | - | - |

*N.B. : Veuillez fournir vos éventuelles remarques sur la gouvernance du programme, y compris des défis et leçons apprises.*

# Révisions programmatiques (le cas échéant)

1. Le programme a fait l’objet d’une révision programmatique au cours de l’année 2021 à la suite de nouvelles orientations du gouvernement sur la réforme de l’AT. Celle-ci a porté sur la suspension du processus d’élaboration du SNAT et la priorisation des deux études de base dont l’une sur le capital forestier national et l’autre sur le potentiel agricole de la RDC.
2. Le MinAT a requis du PNUD la revue de ses engagements financiers du PNUD vis-à-vis des firmes chargées de la réalisation du SNAT et des GM ont été revus. A cet effet, tous les livrables attendus de la phase 2 (définition des options de l’AT) et de la phase 3 (étude du SNAT proprement dite) ont été élagués du contrat signé avec les firmes en 2018.
3. Des discussions sont en cours avec les firmes en décembre 2021 sur l’établissement d’un avenant qui permettra de finaliser uniquement les livrables dont les versions provisoires transmis en janvier 2020. Il s’agit du rapport des diagnostics sectoriels et spatiaux en vue de la réalisation du SNAT et des GM pour l’élaboration des PPAT et PLAT.
4. Les autres activités qui ont été élaguées du programme sont : l’opérationnalisation de l’ONAT, la réalisation de l’Atlas de l’AT, la mise en œuvre du PDF, l’installation du système d’informations internes (Intranet) et externes (site Web) du MinAT ainsi que la mise en place des structures de pilotage de la réforme de l’AT (COPIRAT).

# Communication et promotion

1. Les efforts entrepris par le programme pour promouvoir CAFI et le FONAREDD se sont focalisés sur :

* l’utilisation systématique des logos de CAFI, du FONAREDD et du PNUD sur tous les documents produits (TdRs, rapports, livrables, …) ;
* le partage des bulletins électroniques du FONAREDD,
* l’utilisation des calendriers et autres produits de visibilité du FONAREDD.

# Auto-évaluation du programme

*Sur la base des critères de performance mis à disposition par le Secrétariat Exécutif du FONAREDD, merci de bien vouloir passer en revue l’évaluation de votre programme pour la période sous-examen.*

# Difficultés rencontrées et mesures prises

1. Les principales difficultés rencontrées au cours 1er semestre 2020et les mesures prises ou qui ont été envisagées sont reprises dans le tableau ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| **Difficultés** | **Mesures prises** |
| Non disponibilité de ressources pour le financement de activités prévues dans le PTA 2021 dont la quasi-totalité ont été reportées | * Concentration des efforts sur les activités dont les financements sont sécurisés : i) guide méthodologique de zonage des terroirs villageois/entités territoriales (consultant national) et PDF et PDI (cabinet KPMG) ; * Mobilisation de fonds de contrepartie par le MinAT. |
| Impossibilité d’organiser des réunions, ateliers et missions de consultation sur terrain ainsi que des formations à cause de la COVID-19. | * Réunions de consultation et de validation sur « zoom » : * Réunions présentielles de 2 heures et 10 personnes au maximum pour collecter les avis sur le PDF et PDI. |

# Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme

1. La mobilisation des ressources additionnelles est le plus grand défi de l’année 2021. La rupture du financement de CAFI qui est le seul bailleur (CAFI) du programme AT a impacté significativement le processus de la réforme de l’AT.
2. La seule leçon qui peut être retenu pour l’année sous-évaluation est le grand rôle joué par les PIREDD dans le processus de la réforme de l’AT en RDC. Le renforcement de leur implication et participation dans ce processus de réforme de l’AT piloté par le MinAT est indispensable. Pour ce faire, il faudra mettre en place des mécanismes appropriés de coordination et la synergie des actions basés sur les échanges d’informations entre les différents processus d’AT (national, provincial et local) et la capitalisation mutuelle des expériences.

# Conclusion et recommandations

1. Malgré le gel des activités et l’impact de la COVID 19, le programme a réalisé des avancées dans la mise en œuvre des activités au cours de l’année 2021. Il s’agit entre autres de (i) l’atteinte du jalon intermédiaire 2018b avec l’élaboration du « Guide méthodologiques pour la réalisation du zonage participative des terroirs villageois et entités territoriales »; (ii) la campagne de vulgarisation du document de la PNAT et du (iii) suivi du processus d’adoption du projet de LAT qui a été présenté et défendu par le MinAT à la plénière de l’AN avant d’être examiné en profondeur et renvoyé à l’AN par la commission parlementaire « AT & NTIC) pour adoption.
2. S’agissant de la mobilisation des ressources, les efforts consentis ont abouti à l’approbation du décaissement 2ème tranche du fonds CAFI à hauteur de 1,6 M USD. Par ailleurs un montant de 1,022 M USD a été récupéré sur le contrat des firmes chargées de réaliser le SNAT et les GM. Les ainsi mobilisées seront utilisés pour la réalisation des activités jugées prioritaires en 2022. Il s’agit des études de base dans les secteurs clés (forêt et agriculture), de l’appui au fonctionnement du MinAT (SG/AT et de la CAT) et de la prise en charge de la coordination et gestion du programme.
3. Au regard des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme au cours de l’année sous examen, nous recommandons que des dispositions idoines soient prises pour éviter la rupture de financement au cours de l’année 2022.

# Récapitulatif des livrables

1. Les livrables évoqués dans le rapport ainsi que les hyperliens pour ceux qui ont été finalisés sont les suivants :

* [La version du document de PNAT adoptée par le gouvernement en juillet 2020](VF_PNAT_version%20harmonisée_19_08_2021.pdf);
* [Le rapport du bilan-diagnostic sur la situation juridique de l’AT en RDC](../../../../../../../../../../WILLY~1.BAS/ONEDRI~1/DOCUME~1/BACKUP~1/DOCUME~1/WILLY~1.BAS/VIDOS~1/RAPPOR~2/RAPPOR~1/RA6AD9~1/RAPPOR~1.PDF);
* [Le projet de LAT présenté à l’AN et examiné par la commission AT & NTIC](TEXTE%20DE%20LOI%20AMENAGEMENT.docx);
* [Le guide méthodologique pour la réalisation du zonage participative des terroirs villageois et entités territoriales](../../../../../../../../../../WILLY~1.BAS/ONEDRI~1/DOCUME~1/BACKUP~1/DOCUME~1/WILLY~1.BAS/VIDOS~1/RAPPOR~2/RAPPOR~1/RA6AD9~1/GUIDEM~1.PDF)
* Le rapport provisoire de diagnostics sectoriels et spatiaux en vue de l’élaboration du SNAT ;
* Les versions provisoires des guides méthodologiques pour l’élaboration des PPAT et PLAT ;
* Le draft du plan directeur de formation du MinAT ;
* Le draft du plan directeur informatique du MinAT ;
* Le draft du plan de communication de la réforme de l’AT.

# Annexes

*Important : Annexer le rapport financier complété tel qu’indiqué en section 6, Onglet A téléchargeable au lien suivant :*

*https://docs.google.com/spreadsheets/d/16NkDn5xcgQEmpFFyjPt\_2J3PDFoudVtD/edit?usp=sharing&ouid=108442690432788652504&rtpof=true&sd=true* **[[15]](#footnote-15)**

1. Ce canevas proposé par le Secrétariat Exécutif du FONAREDD et conforme au canevas de l’Initiative pour la Forêt de l’Afrique centrale (CAFI) est relatif à la présentation des rapports semestriel et annuel des Agences d’Exécution (AE) des programmes financés par le FONAREDD via CAFI. [↑](#footnote-ref-2)
2. http://www.cafi.org/sites/default/files/2021-03/2021%2001%2014%20-%20CAFI%20Manual%20of%20Operations%20-%20FINAL%20-%20EN.pdf [↑](#footnote-ref-3)
3. L’agence a reçu un transfert de 775 605 $ fin décembre 2021au titre de la 2ème tranche sur décision d’approbation de décaissement du COPIL de FONAREDD. [↑](#footnote-ref-4)
4. [↑](#footnote-ref-5)
5. Les 14 provinces sont : Kinshasa, Equateur, Tshuapa, Mongala, Sud-Ubangi, Nord-Ubangi, Bas-Uélé, Tshopo, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Haut-Katanga, Lomami, Lualaba et Tanganyika. Cette avait comme objectif ; l’appropriation des axes stratégiques de la PNAT et leur intégration dans les planifications sectorielles provinciales. [↑](#footnote-ref-6)
6. KPMG est un cabinet recruté par le PNUD en vue de renforcer les capacités humaines et techniques du MinAT. [↑](#footnote-ref-7)
7. Contexte lié à la période sous-examen (semestre/année). [↑](#footnote-ref-8)
8. Les 14 provinces sont : Kinshasa, Equateur, Tshuapa, Mongala, Sud-Ubangi, Nord-Ubangi, Bas-Uélé, Tshopo, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Haut-Katanga, Lomami, Lualaba et Tanganyika. Cette avait comme objectif ; l’appropriation des axes stratégiques de la PNAT et leur intégration dans les planifications sectorielles provinciales. [↑](#footnote-ref-9)
9. KPMG est un cabinet recruté par le PNUD en vue de renforcer les capacités humaines et techniques du MinAT. [↑](#footnote-ref-10)
10. En accord avec la fréquence de rapportage de cet indicateur [↑](#endnote-ref-2)
11. Reporter la valeur indique dans le tableau 2 [↑](#footnote-ref-11)
12. Tels qu’indiqués dans la colonne G du tableau 5 [↑](#footnote-ref-12)
13. En vertu du protocole d’accord (Memorandum of Understanding) signé avec le MPTF, qui stipule que “les rapports financiers fourniront l’information sur l’utilisation des ressources fiduciaires selon les **effets** et **produits** du cadre de résultat du programme » [↑](#footnote-ref-13)
14. En vertu du protocole d’accord (Memorandum of Understanding) signé avec le MPTF, qui stipule que “les rapports financiers fourniront l’information sur l’utilisation des ressources fiduciaires selon les **effets** et **produits** du cadre de résultat du programme » [↑](#footnote-ref-14)
15. Si vous n’avez pas accès à ce document, merci de faire parvenir votre requête, précisant votre nom, prénom et institution, à l’adresse suivante : secretariat.cafi@gmail.com, avec le SE FONAREDD en copie. [↑](#footnote-ref-15)